



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-198

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités**

Rouen, le 6 novembre 2025

Pôle Politique du travail

**Arrêté portant renouvellement du comité régional d'orientation des
conditions de travail et du comité régional de prévention et de santé au
travail de Normandie**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 4641-4, L.4641-5, R. 4641-15 à R. 4641-22 ;

Vu le décret n° 2021-1792 du 23 décembre 2021 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2023 modifiant l'arrêté du 14 juin 2022 portant renouvellement du comité régional d'orientation des conditions de travail et constitution du comité régional de prévention et de santé au travail ;

Vu les désignations des représentants des administrations régionales de l'État ;

Vu les propositions des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national ;

Vu les désignations des représentants d'organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention ;

Vu les désignations des personnalités qualifiées ;

Vu l'avis de la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie,

ARRÊTE

Article premier : Le comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) de Normandie, présidé par le préfet de région, représenté par Madame Catherine PERNETTE, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ou par son représentant, est composé :

– **Au titre du collège des administrations régionales de l'État, par :**

- Les membres suivants de la DREETS de Normandie :
 - Monsieur Nicolas BESSOT, Directeur régional adjoint ;
 - Monsieur David DELASALLE, Directeur du travail ;
 - Madame Coralie HAYER, responsable du service santé et sécurité au travail.
- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, ou son représentant ;
- Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, ou son représentant.

– **Au titre des représentants des salariés au sein du collège des partenaires sociaux :**

Sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT), par :

Titulaires :

- Monsieur Gérald LE CORRE

- Monsieur François LEBLOND

Suppléants :

- Madame Florence LEPINE
- vacant
- Monsieur Dominique MATA
- vacant

Sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), par :

Titulaires :

- Madame Maria LEFEBVRE

- Monsieur Arnaud QUESNEL

Suppléants :

- Monsieur Philippe LEFEVRE
- Monsieur Alain HEBERT
- Madame Orlane EPIPHANE
- vacant

Sur proposition de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO), par :

Titulaires :

- Monsieur Olivier GAUDRON

- Madame Elise ZAJKOWSKI

Suppléants :

- Monsieur Marius BAUDRY
- Madame Sandra AIGNAN
- Monsieur David LECOMTE
- Monsieur Thierry TIRARD

Sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), par :

Titulaire :

- Monsieur Olivier ANDRE

Suppléants :

- Madame Nora MIREBEAU
- vacant

Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), par :

Titulaire :

- Monsieur Jean-Pierre PAILLETTE

Suppléants :

- Madame Sandrine MARIVOET
- Monsieur Jean-Denis GUELLE

– Au titre des représentants des employeurs au sein du collège des partenaires sociaux :

Sur proposition du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), par :

Titulaires :

- Monsieur Marc PROUET
- Monsieur Hervé BROUHARD
- Madame Karine THOMAS
- Madame Cécile GRONDIN

Suppléants :

- Monsieur Fabrice VARON
- *vacant*
- Monsieur Teddy HOULLIER
- *vacant*
- Madame Séverine TOUCHARD
- *vacant*
- *vacant*
- *vacant*

Sur proposition de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), par :

Titulaires :

- Monsieur Yannick LECOMTE
- Monsieur Thierry GUILLON

Suppléants :

- Monsieur Patrick LESAUVAGE
- *vacant*
- Monsieur Luc YAGO
- *vacant*

Sur proposition de l'Union des entreprises de proximité (U2P), par :

Titulaire :

- Madame Roseline LEMARCHAND

Suppléants :

- Monsieur Olivier MOREL
- *vacant*

Sur proposition conjointe de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA), par :

Titulaire :

- Monsieur Philippe FAUCON

Suppléants :

- Madame Pascaline BELLIER DE FROMONT
- Madame Sylviane PRALUS

– Au titre du collège des représentants d’organismes de sécurité sociale, d’expertise et de prévention, par :

- Le Directeur de la Caisse régionale d’assurance retraite et de la santé au travail de Normandie, ou son représentant ;
- Le Directeur de l’Association régionale pour l’amélioration des conditions de travail, ou son représentant ;
- Le médecin du travail, coordonnateur régional santé et sécurité au travail des Caisses de mutualité sociale agricole de Normandie, ou son représentant ;
- Le Directeur du Comité régional de Normandie de l’organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, ou son représentant.

– Au titre du collège des personnalités qualifiées :

▶ En tant que personnes physiques, par :

- Monsieur Olivier BALHAWAN, intervenant en prévention des risques professionnels ;
- Monsieur Laurent BOUVIER, directeur délégué de Santé BTP Normandie (service de prévention et de santé au travail interentreprises) ;
- Madame la Professeur Bénédicte CLIN-GODARD, professeur des universités en santé au travail-praticienne hospitalière au CHU de Caen ;
- Monsieur le Docteur Bruno DECHAMPS, médecin du travail (Société de médecine et de santé au travail de Normandie) ;
- Madame Frédérique FOUCHARD, infirmière de santé au travail (membre du Groupement des infirmiers de santé au travail de Normandie) ;
- Monsieur le Professeur Jean-François GEHANNO, professeur des universités en santé au travail-praticien hospitalier au CHU de Rouen ;
- Monsieur Didier MORISSET, président de PRÉSANSE Normandie (Prévention, Santé, Service, Entreprise) ;
- Monsieur François EDOUARD, délégué régional de l’Union des employeurs de l’économie sociale et solidaire (UDES).

▶ En tant que personnes morales, par :

- Madame Elsa CRAMPON, déléguée régionale adjointe de l’association de gestion du fonds pour l’insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) ;
- Monsieur Alain PLANTE, représentant la FNATH-comité Normandie (Association des accidentés de la vie).

- A titre d'invités :

- Le Directeur de la plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines du Secrétariat général pour les affaires régionales – préfecture de la région Normandie – ou son représentant ;
- Le représentant du Pôle Santé/Prévention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime, coordonnateur pour la Normandie des CDG départementaux.

Article deux : Le comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST) de Normandie, formé au sein du comité régional d'orientation des conditions de travail, présidé par le préfet de région, représenté par Madame Catherine PERNETTE, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ou par son représentant, est composé :

- Au titre du collège des administrations régionales de l'État et des organismes régionaux de sécurité sociale, par :

- Les membres suivants de la DREETS de Normandie :
 - Monsieur Nicolas BESSOT, Directeur régional adjoint ;
 - Monsieur David DELASALLE, Directeur du travail ;
 - Madame Coralie HAYER, responsable du service santé et sécurité au travail.
- Un représentant de la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie ;
- Un représentant du réseau régional des caisses de mutualité sociale agricole.

- Au titre des représentants des salariés au sein du collège des partenaires sociaux :

Sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT), par :

Titulaire :

- Monsieur Gérald LE CORRE

Suppléants :

- Madame Florence LEPINE
- Monsieur François LEBLOND

Sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), par :

Titulaire :

- Madame Maria LEFEBVRE

Suppléants :

- Monsieur Arnaud QUESNEL
- Madame Orlane EPIPHANE

Sur proposition de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO), par :

Titulaire :

- Monsieur Marius BAUDRY

Suppléants :

- Madame Elise ZAJKOWSKI
- Monsieur Olivier GAUDRON

Sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), par :

Titulaire :

▪ Monsieur Olivier ANDRE

Suppléants :

▪ Madame Nora MIREBEAU

▪ *vacant*

Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), par :

Titulaire :

▪ Monsieur Jean-Pierre PAILLETTE

Suppléants :

▪ Madame Sandrine MARIVOET

▪ Monsieur Jean-Denis GUELLE

– Au titre des représentants des employeurs au sein du collège des partenaires sociaux :

Sur proposition du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), par :

Titulaires :

▪ Monsieur Marc PROUET

▪ Monsieur Hervé BROUHARD

▪ Madame Karine THOMAS

Suppléants :

▪ Monsieur Fabrice VARON

▪ Madame Séverine TOUCHARD

▪ Monsieur Teddy HOULLIER

▪ *vacant*

▪ Madame Cécile GRONDIN

▪ *vacant*

Sur proposition de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), par :

Titulaire :

▪ Monsieur Thierry GUILLON

Suppléants :

▪ Monsieur Yannick LECOMTE

▪ *vacant*

Sur proposition de l'Union des entreprises de proximité (U2P), par :

Titulaire :

▪ Madame Roseline LEMARCHAND

Suppléants :

▪ Monsieur Olivier MOREL

▪ *vacant*

Article trois : Au sein du comité régional de prévention et de santé au travail, deux vice-présidents sont élus respectivement par les membres du collège des partenaires sociaux, l'un au titre des représentants des salariés, l'autre au titre des représentants des employeurs.

Article quatre : Il appartient à chacun des membres du comité régional d'orientation des conditions de travail d'observer les devoirs et obligations qui lui incombent à titre personnel et collectif, le président du comité veillant à garantir la loyauté des débats et le respect des principes déontologiques qui s'imposent à ces membres.

Article cinq : Conformément aux dispositions de l'article R. 4641-16 du Code du travail, les mandats des membres appartenant soit au collège des partenaires sociaux, soit au collège des personnalités qualifiées prennent fin lors du renouvellement de la composition nominative du comité régional d'orientation des conditions de travail qui intervient à la suite de chaque mesure quadriennale de l'audience des organisations syndicales et des organisations professionnelles d'employeurs en application des articles L. 2122-11 et L. 2152-6 du code précité.

Article six : Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales et Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

P/0 LE PRÉFET
L'Adjointe au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du  **Services Régionaux des Affaires Publiques**

Corinne GOILLOT

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr